

## HADOPI - FICHE DE POSTE

<b>Direction d'emploi</b>	Direction de la protection des droits
<b>Intitulé du poste</b>	Responsable des données personnelles et des procédures administratives internes
<b>Catégorie</b>	Catégorie A2
<b>Rémunération</b>	En fonction de l'ancienneté professionnelle
<b>Contrat</b>	CDD de 3 ans – fonctionnaire par voie de détachement

### I. Présentation de l'Hadopi

Créée par la loi du 12 juin 2009, l'Hadopi est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale, lui conférant la capacité d'accueillir comme collaborateurs des fonctionnaires et des magistrats de l'ordre judiciaire (en position de détachement ou de mise à disposition) et à recruter du personnel sous contrat de droit public.

La Haute Autorité, composée d'un Collège de neuf membres et d'une Commission de Protection des Droits de trois membres se voit confier pour missions :

- L'encouragement au développement de l'offre légale et l'observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres et des objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne ;
- La protection de ces œuvres et objets à l'égard des atteintes à ces droits commises sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne.
- La régulation et veille des mesures techniques de protection et d'identification des œuvres et objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin.

Pour l'exercice de ses attributions, la Haute Autorité dispose de services et d'agents publics assermentés. Un secrétaire général est chargé du fonctionnement et de la coordination des services sous l'autorité du président.

**Les agents de l'Hadopi exercent leurs missions dans un immeuble indépendant situé 4 rue du Texel dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.**

## II. Rôle de la Direction de la protection des droits

La Commission de protection des droits est chargée de prendre les mesures prévues à l'article L. 331-25 du code de propriété intellectuelle, constituant la procédure dite de « réponse graduée ».

La Commission de la protection des droits, veille ainsi au respect de l'obligation faite aux personnes titulaires d'un accès à des services de communication au public en ligne de s'assurer de la conformité de l'utilisation de ces services aux dispositions de l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle; en particulier elle intervient pour lutter contre les manquements à l'obligation de surveillance de l'accès à internet instituée par cet article. Elle dénonce les faits qui lui paraissent constituer des infractions au procureur de la République aux fins de poursuites pénales éventuelles.

Pour l'exercice, par la Commission de protection des droits, de ses attributions, la Haute Autorité dispose d'agents publics assermentés habilités par le président de la Haute Autorité.

La Direction de la protection des droits est chargée de la mise en œuvre de la procédure de réponse graduée et concourt plus généralement aux actions de l'Autorité en matière de lutte contre les atteintes au droit d'auteur sur Internet en lien avec les autres directions.

Les membres de la commission et les agents habilités et assermentés dont dispose l'Autorité peuvent constater les faits susceptibles de constituer des infractions au droit d'auteur, recueillir les observations des personnes concernées et les entendre.

La Commission agit sur saisine d'agents assermentés et agréés des ayants droit victimes des infractions, ou sur la base d'informations transmises par le procureur de la République. Elle s'appuie sur le « système de gestion des mesures pour la protection des œuvres sur internet », traitement automatisé de données à caractère personnel prévu par l'article L. 331-29 du code de la propriété intellectuelle et le décret 2010-236 du 5 mars 2010 modifié.

À ce titre, les agents de la direction de la protection des droits veillent à l'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. À cette fin, ils font l'objet d'une habilitation et d'une assermentation.

## III. Attributions du poste de responsable des données personnelles et des procédures administratives internes

Placé sous la responsabilité du directeur de la protection des droits, le responsable des données personnelles et des procédures administratives internes participe à la mise en œuvre de la procédure de réponse graduée, prévue à l'article L. 331-25 du code de la propriété intellectuelle, dans le cadre défini par la commission de la protection des droits.

**Le responsable des données personnelles et des procédures administratives internes encadre et anime une équipe d'adjoints administratifs en charge de la mise en œuvre des différentes phases de la procédure de réponse graduée :**

- organise le travail des adjoints administratifs placés sous sa responsabilité ;
- accompagne les agents dans la conduite de leurs tâches et s'assure de leur avancement, de leur qualité ainsi que de leur cohérence d'ensemble ;
- assure la gestion administrative quotidienne de l'ensemble de son équipe ainsi que le suivi du parcours individuel des agents qui la composent.

Il est plus particulièrement chargé de :

**Veiller à la bonne application des normes juridiques relatives à la protection des données personnelles :**

- veiller à l'application des dispositions relatives aux droits des personnes en matière de protection des données personnelles (traitement des demandes d'accès, de rectification, de suppression) en supervisant l'activité des adjoints administratifs dans le traitement de ces demandes. À ce titre, il occupe les fonctions de délégué à la protection des données pour les traitements mis en œuvre dans le cadre de la procédure de réponse graduée ;
- réaliser une veille légale et réglementaire sur la protection des données personnelles ;
- rédiger des notes et analyses juridiques liées à cette problématique ;
- rédiger les procédures et les politiques en matière de protection de la donnée, s'agissant de la procédure de réponse graduée, et collaborer avec le délégué à la protection des données de la Haute Autorité en tant que de besoin.

**Piloter les procédures administratives de traitement des dossiers de réponse graduée :**

- piloter l'activité des adjoints administratifs de préparation des procédures de réponse graduée en vue de leur transmission à l'autorité judiciaire (élaborer les procédures, suivre les délais, répartir la charge de travail) ;
- assurer le reporting d'activité et du contenu des procédures à la direction et à la commission de protection des droits, en lien avec les adjoints administratifs ;
- organiser et faciliter la circulation de l'information au sein de la direction.

**Participer aux analyses juridiques et techniques produites par la direction :**

- élaborer des notes sur des sujets juridiques relatifs aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en lien avec le métier, ainsi qu'une veille ;
- proposer des axes de réflexion stratégique liés à la mise en œuvre de la procédure de réponse graduée ;
- de piloter certains projets confiés par la direction ;
- participer au suivi du fonctionnement du SI de la réponse graduée, en lien avec le pôle technique de l'Hadopi, - en coordonnant, au sein de la direction, les expressions de besoins, les phases de tests et de recette des évolutions du SI ainsi qu'au suivi des prestataires.

## **IV. Profil du Candidat souhaité**

**Compétences requises :**

- études niveau BAC+3 en Droit ou baccalauréat avec 2 ans d'expérience professionnelle, de préférence dans des postes traitant des procédures administratives ou judiciaires ;
- connaissances en propriété intellectuelle, Droit pénal ou procédure pénale ;
- compétences rédactionnelles.

**Qualités souhaitées :**

- sens de la pédagogie et du contact ;
- rigueur et esprit de synthèse ;
- forte curiosité et goût pour l'innovation technologique liée à la Haute Autorité ;
- sens aigu du service public ;
- capacité à travailler en équipe.

## V. Correspondant Ressources Humaines à contacter :

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées aux ressources humaines, avec le rappel de l'intitulé du poste, par courrier électronique uniquement à [recrutement@hadopi.fr](mailto:recrutement@hadopi.fr)